CAP AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE (AAGA)	
REF DE LA FORMATION	**RNCP37669**
Formation	***CAP Agent Accompagnant au Grand Age en ALTERNANCE***
Durée	**07/09/2026 au 31/08/2027** • 571h en centre • 1011h en entreprise
Description	Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est un diplôme professionnel national délivré par le Ministère de l'Education Nationale. *NB : Si l'apprenant a déjà un diplôme équivalent au CAP (Cuisine, Menuiserie, Coiffure…) ou un diplôme supérieur au CAP, il sera dispensé des matières générales.*
Public visé	Tout public (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés...)
Prérequis	Niveau 4ème, 3ème
Modalités et délai D'accès	1. Entretien de préadmission (téléphonique et/ou présentiel) 2. Test de positionnement et évaluation des besoins 3. Envoi des éléments administratifs : programme de formation, devis, convention 4. Délai d'accès de 15 jours avant de début de la formation
Tarifs	**Nous contacter pour plus d'informations**
Organisation Pédagogique	- **En centre :** cours théoriques, travaux dirigés, ateliers pratiques, mises en situation, préparation aux épreuves écrites et orales. - **En entreprise :** mise en pratique des compétences avec accompagnement par un maître d'apprentissage.
Objectifs de laformation (Compétences acquises)	**La formation du CAP AAGA va permettre au candidat :** - D'Accompagner dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et sociale en fonction de ses capacités et de ses choix (l'aider à se doucher, s'habiller, manger, etc.) - De savoir assurer la sécurité des personnes âgées en respectant les règles d'hygiène, de prévention des infections et de protection des données personnelles - De savoir proposer des activités adaptées aux personnes âgées, pour favoriser leur autonomie, leur estime de soi et leur lien social

FORM'AVENIR
BP 209 97122 BAIE MAHAULT
Tel/Fax : 0590 85 30 99 _ Port : 0690 48 67 09 _ Mail : form-avenir@orange.fr
Siret : 533 818 522 000 13
N° Activité : 95 97 017 13 97 – Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

Débouchés	- Agent auprès des personnes âgées, Agent de service hospitalier, Auxiliaire de vie, Aide à domicile
METHODES MOBILISEES (Moyens pédagogiques, ressources)	-Exposés, support de cours, exercices, TD, -Mise en situation et jeux de rôles -Support pédagogique remis au stagiaire pour faciliter la prise de notes - Questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Moyens techniques	En présentiel : Tableau blanc, Vidéoprojecteur, Tableau numérique, Ordinateurs A distance : Logiciel de visio-conférence (Google Meet, ZOOM)
Modalités D'évaluation	- Mise en situation, jeux de rôles - Situation d'examen - Examen Blanc - Contrôle continu
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Nos formations peuvent s'adapter à certaines situations de handicap, pour étudier votre situation personnelle merci de contacter notre Référent handicap. -Entretien téléphonique/visio-conférence -Cours en visio-conférence... - Accessibilité pour tous les cours - Collaboration avec des personnes ressources pour tout type d'handicap
INDICATEURS DE RESULTAT	**EN ATTENTE**
Taux d'obtention du diplôme	**Résultats après les examens de juin**
Le taux de poursuite d'études	**EN ATTENTE**
Le taux d'interruption en cours de formation	**AUCUNE**
Le taux d'insertion professionnelle	**EN ATTENTE**
Taux de satisfaction	**EN ATTENTE**
Contact	Monsieur LETANG Jean-Claude, Président 0590 85 30 99 _ 0690 48 67 09 Mail : form-avenir@orange.fr Madame Evelyne DENIS, Directrice Responsable Pédagogique, Référent handicap 0690 35 50 86 Mail : formavenir971@gmail.com
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 places

Date et lieux des PFMP	- **12/01/2027 au 06/02/2027 (4 semaines) en fonction de l'entreprise employeur** **LIEUX PFMP : Foyers logement, EPHAD ; CHU, Cliniques, Maison de retraite**
LIEUX DES COURS THEORIQUES	***ANCIEN IMMEUBLE AIR France, ROND-POINT MIQUEL, 97139 LES ABYMES*** ***(A côté de l'IUFM)***

FORM'AVENIR
BP 209 97122 BAIE MAHAULT
Tel/Fax : 0590 85 30 99 _ Port : 0690 48 67 09 _ Mail : form-avenir@orange.fr
Siret : 533 818 522 000 13
N° Activité : 95 97 017 13 97 – Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat